

Département
du Nord

Canton de WORMHOUT

Nombre
de conseillers en exercice

de présents

de votants

15
13
15

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TERDEGHEM

Du 30 septembre 2021

Arrondissement de
DUNKERQUE

Commune de
TERDEGHEM

N° 31/2021

N° 31/2021
Fixation du
nombre de
membres du
Conseil
d'Administration
du C.C.A.S.

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune de TERDEGHEM s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, suite à la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : Virginie DELESTRE, François PATOU, Marie-Josèphe SANTRAIN, Dorothee MALESYS, Brigitte VERHILLE, Arnaud PARENT, Florence GIBault, Jean-Paul GIRAUDET, Jean-François DIEMON, Ludovic SAMSOEN, Carole DELAETER, Frédéric EECKHOUT, Nicolas NUNS.

**Pouvoirs : Florence VERNIEST donne pouvoir à Virginie DELESTRE
Laurent CAILLIAU donne pouvoir à Virginie DELESTRE**

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe SANTRAIN

DELIBERATION N° 31/2021

Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Elle précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Sous -
Préfecture de
DUNKERQUE le 4
octobre 2021 et
publication le 4
octobre 2021.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Le Maire

V. DELESTRE

V. DELESTRE

